

PACTE D'ENSEIGNEMENT POUR UN EXCELLENCE



ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL :

**obligation de fréquentation,
dossier d'accompagnement de l'élève
et gratuité.**

Le 25 janvier 2017, à Namur, des parents, des enseignants, des citoyens se sont réunis pour échanger autour des questions concernant l'école maternelle. L'enjeu est important car la fréquentation régulière de l'école maternelle est un des leviers essentiels pour l'amélioration des résultats scolaires et la réduction des inégalités.

Comment dès lors favoriser la fréquentation de l'école maternelle : faut-il en faire une condition d'accès à l'école primaire et comment créer une relation de confiance avec les parents ?

Un dossier d'accompagnement de l'élève pourrait-il être un outil utile et à quelles conditions ?

Quels coûts, enfin, faudrait-il supprimer pour améliorer la gratuité de l'enseignement maternel ?

SOMMAIRE :

Atelier 1 : Favoriser l'obligation de fréquentation de l'école maternelle : un gage de réussite	2
Atelier 2 : Un dossier d'accompagnement de l'élève pour mieux le soutenir durant tout son parcours	5
Atelier 3 : Améliorer la gratuité de l'enseignement maternel	9

De manière générale, que pourrait-on faire pour augmenter la fréquentation des enfants à l'école maternelle ?

Les participant(e)s à la table de dialogue ont estimé que c'est, avant tout, la relation entre enseignants et parents qui constitue l'élément le plus important sur lequel devrait être basé tout projet visant à favoriser une fréquentation régulière de l'école maternelle.

Ils ont également pointé du doigt la différence en matière d'accueil personnalisé entre la crèche dont viennent une partie des enfants et l'école maternelle, ainsi que le déroulement de la journée qui est très différent entre ces deux mondes.

En premier lieu, les personnes présentes se sont interrogées sur les raisons pour lesquelles certains enfants ne vont pas à l'école maternelle :

- *Des raisons liées à la perception des parents : pour certains parents, l'école maternelle n'est rien d'autre qu'une forme gratuite de garderie, ils ne comprennent pas vraiment son rôle et son utilité. Il faudrait donc leur faire prendre conscience du travail qui y est réalisé. Il faudrait donner les codes de l'école maternelle à l'enfant pour lui permettre de passer de son rôle d'enfant à celui d'élève et, de la même façon, donner les codes de l'école maternelle aux parents afin de les amener de leur rôle de parents d'un enfant à celui de parents d'un élève.*
- *Des raisons liées aux procédures : l'inscription dans une école est parfois une démarche difficile pour certains parents qui ne sont pas nécessairement à l'aise dans les contacts administratifs et scolaires. Il faudrait également distinguer l'inscription de la fréquentation.*
- *Des raisons liées au fonctionnement de l'école maternelle : l'accueil des parents à l'école maternelle est parfois frustrant pour ceux-ci. Les classes trop grandes en découragent également certains, notamment ceux qui ont gardé jusque-là l'enfant dans la famille.*

En ce qui concerne les propositions concrètes pour augmenter la fréquentation scolaire en maternelle, on trouve :

■ **L'amélioration des contacts entre les parents et l'école**

L'école devrait aider les parents qui viennent déposer leur enfant à rencontrer plus facilement les enseignants. Au-delà de la disponibilité des enseignants, c'est également la question de l'accès des parents aux classes qui a été posée. Celui-ci a en effet été rendu plus difficile, voire impossible dans certains cas, suite aux mesures post-attentats. Donner à nouveau accès aux classes serait le moyen le plus évident de montrer la confiance de l'école vis-à-vis des parents, offrirait un cadre plus confortable que la cour ou le couloir et faciliterait ainsi le dialogue autour du bien-être de l'enfant.

La question de l'accueil englobe aussi les contacts avec les autres membres du personnel à qui les parents confient leurs enfants le matin. Une demande en faveur de plus de formation pour le personnel ACS et APE a été formulée.

Enfin, l'amélioration de la relation parents-école s'inscrit dans un cadre plus vaste où certaines mesures comme l'élargissement des plages horaires de garderie faciliterait la vie des parents et où le projet pédagogique affiché saurait séduire. Pour les participant(e)s, une attitude positive de tous les membres de l'équipe pédagogique et une ambiance générale agréable dépendent avant tout de l'impulsion donnée par la direction de l'école.

■ **Une meilleure communication entre l'école et les parents**

L'école et les institutrices devraient mieux « vendre » les activités menées en classe avec les enfants. Chaque semaine ou toutes les deux semaines, un message devrait permettre aux parents de découvrir ce que leur enfant a fait et quels progrès il a effectués. Ce message pourrait également servir à annoncer ce qui va être appris et préciser le laps de temps que vont prendre les apprentissages.

L'enfant pourrait jouer le rôle d'« ambassadeur » dans ce domaine si l'école l'incite à raconter à ses parents ce qu'il a fait pendant la journée. Il est donc important d'amener les enfants à découvrir et à comprendre ce qu'ils ont appris à faire.

D'une manière générale, il serait utile, au niveau des écoles maternelles, d'organiser régulièrement des réunions (obligatoires pour les parents, ont estimé certains participant(e)s) et de proposer des projets dans lesquels les parents peuvent s'impliquer. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une campagne dans les médias (notamment la télévision) devrait être organisée pour informer sur le rôle et l'utilité de l'école maternelle.

■ Un accompagnement plus centré sur l'élève

Le projet éducatif et pédagogique de l'école devrait être exprimé / expliqué plus clairement.

En mettant l'élève au centre de l'apprentissage, en pensant d'abord à lui, l'équipe pédagogique ne devrait pas hésiter à se remettre en question. Le fonctionnement pourrait être plus individualisé, notamment pour pouvoir mieux accompagner les enfants qui ont des difficultés.

■ Un carnet de relations entre les différents acteurs autour de l'enfant

La tenue d'un carnet de relations permettrait de mieux travailler autour des difficultés constatées chez un enfant en partageant mieux les informations entre les parents, les enseignants, l'école et éventuellement l'enfant. Ce carnet aiderait également à expliquer la méthodologie suivie dans le travail avec l'enfant et le suivrait comme un bulletin.

■ Une plus grande attention portée aux enseignants

Pour les participant(e)s, les enseignants motivés et qui aiment ce qu'ils font, doivent pouvoir communiquer leur enthousiasme aux parents. Une formation des enseignants à la communication relationnelle pourrait mieux les outiller pour communiquer avec les parents.

La clarification des référentiels devrait aussi jouer en faveur de la revalorisation du maternel.

■ Une offre parascolaire intéressante

Les activités extra-scolaires sont un facteur réel de motivation pour les parents. Des moyens devraient donc être dégagés pour qu'elles puissent être organisées avec un encadrement de qualité et des possibilités de garderie. Les associations de parents devraient être impliquées dans leur organisation.

Que pourrait-on proposer concrètement pour que les enfants dont le français n'est pas la langue maternelle puissent maîtriser la langue de l'enseignement au terme de leur parcours en maternelle ?

■ Un travail avec les parents

L'école pourrait organiser des activités qui impliquent les parents et familiariser ainsi ceux-ci à la langue française. Ces activités seraient organisées dans le temps extra-scolaire et se dérouleraient avec ou sans les enfants. Elles seraient également l'occasion d'encourager les parents à mettre leur(s) enfant(s) dans des bains de langage.

■ La formation des institutrices maternelles

On attend des écoles qu'elles prennent en charge les enfants à besoins spécifiques, il faut donc que les équipes pédagogiques soient formées dans cette optique. Les institutrices maternelles devraient ainsi pouvoir bénéficier de mises à niveau dans le domaine du français et du Français Langue Étrangère.

■ De meilleures conditions d'apprentissage

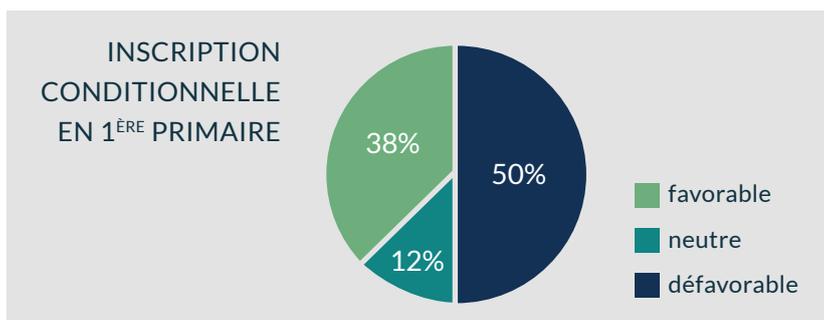
Actuellement, le nombre d'enfants par classe est trop élevé et ne facilite pas, dans le travail quotidien, le contact des enfants allophones avec le français. Il faudrait donc augmenter le nombre de places dans les écoles.

Actuellement, une option envisagée viserait à obliger les parents à mettre leur enfant au minimum 250 demi-journées par an en maternelle. Si celle-ci était retenue, comment et par quels moyens sensibiliser et inciter les parents à cette nouvelle mesure ?

Par rapport à cette option de 250 demi-jours de fréquentation obligatoire par an, certain(e)s participant(e)s ont rappelé que le total de l'année scolaire s'élevait à 360 demi-jours. Il faut donc être attentif au fait que cette mesure pourrait inciter les parents à se contenter de 250 demi-journées de présence à l'école alors que l'objectif de l'enseignement doit porter sur une fréquentation maximale.

Une proposition alternative a été avancée : ne pas instaurer de nombre de jours minimum d'accueil en 1ère maternelle, imposer ensuite un seuil minimum de 250 demi-jours en 2ème maternelle et rendre la 3ème maternelle obligatoire, comme la première primaire, pour constituer un cycle cohérent.

Faut-il faire de la fréquentation obligatoire de la maternelle une condition à l'inscription en première primaire ?



La catégorie «défavorable» a été obtenue en cumulant les «Tout-à-fait défavorable» et «Plutôt défavorable». La catégorie «favorable» a été obtenue en cumulant les «Tout-à-fait favorable» et «Plutôt favorable».

Les avis sont assez partagés sur le fait de savoir si une fréquentation suffisante pourrait-être ou non considérée comme une condition à l'accès à la 1^{ère} primaire : 50 % s'y déclarent défavorables (25 % de «tout à fait défavorables» et 25% de «plutôt défavorables») tandis que 38 % s'y déclarent favorables (en fait, «plutôt favorables», personne n'ayant opté pour le «tout à fait favorable»).

Les adversaires d'une entrée en primaire conditionnée par la fréquentation de la maternelle avancent le fait que le redoublement en maternelle entraîne souvent des redoublements par la suite.

Les partisans de cet accès conditionnel estiment, eux, que la fréquentation obligatoire de la maternelle permettra aux enfants et aux parents de comprendre les codes d'apprentissage à l'école. Ils considèrent également que cette liaison forcée s'intègre dans la logique d'un cycle 5-8 ans.

Faut-il ou non prévoir des sanctions ?

Que faut-il faire si l'enfant n'a pas atteint les 250 demi-jours ? Faut-il baisser les allocations familiales, punir l'enfant ou les parents ?

Les participant(e)s ont plutôt jugé qu'il n'était pas concevable de prendre des sanctions vis-à-vis de l'enfant. Il est au contraire important de tout mettre en œuvre pour que celui-ci avance dans les acquis nécessaires à sa scolarité. Il vaudrait mieux créer des espaces de transition pour favoriser la fréquentation et pratiquer la remédiation dès avant la 1^{ère} primaire.

C'est donc sur les parents que l'école doit agir mais cette perspective suscite un certain scepticisme car, à l'école primaire, les tentatives dans ce sens ne fonctionnent pas. Un axe de travail sur la motivation des parents pourrait consister à proposer un certain nombre d'«incitants» à mettre son enfant régulièrement à l'école, comme une cantine gratuite ou une réduction des frais scolaires lorsqu'un certain nombre de jours de fréquentation est atteint.

Faut-il prévoir un dispositif d'«avertissement» des parents en cas de fréquentation irrégulière ?

Si un tiers des participant(e)s n'ont pas désiré s'exprimer à ce sujet, les deux tiers restant se montrent tout à fait défavorables à l'idée de prévoir des avertissements aux parents lorsque leur enfant ne vient pas régulièrement en classe en maternelle. Raison invoquée : les parents se moqueront totalement d'une telle mesure qui ne servirait donc à rien.

Quelles pistes concrètes explorer pour susciter une amélioration à la fréquentation ?

Les participant(e)s ont évoqué une série de solutions potentielles :

- Faire comprendre aux parents et à la population que l'école maternelle prépare l'avenir et qu'elle n'est pas un lieu de gardiennage d'enfants.
- Demander à des jeunes filles issues de l'immigration d'expliquer aux mamans l'importance de la fréquentation en maternelle.
- Revaloriser la profession pour améliorer la motivation des enseignants et les soutenir grâce à un travail sur les référentiels.
- Mieux formaliser les attentes vis-à-vis de l'enfant et des enseignants.

Les participant(e)s ont-ils déjà été confrontés, en tant que parents, à un manque d'information concernant le parcours scolaire de leur(s) enfant(s) ?

Beaucoup de situations abordées par les participant(e)s concernaient une méconnaissance des troubles de l'apprentissage tel que les «dys» (lexie, calculie, orthographe...) et des troubles du comportement tels que l'autisme ou les troubles de l'attention.

Les parents présents constatent que les institutrices maternelles ne sont pas ou sont peu formées pour détecter ces troubles et qu'en outre, elles se retrouvent souvent seules pour gérer les difficultés.

La gestion de ces situations est par ailleurs mal vécue par beaucoup de parents : les enseignants leur communiquent souvent le fait qu'il y a un «problème» sans vraiment prendre le temps d'une discussion réelle avec eux. Le «problème» est ensuite très rapidement externalisé par le biais d'une recommandation d'aller rencontrer un intervenant professionnel comme un logopède, un psychologue...

Sur quoi porte le plus souvent le manque d'information et quels acteurs de l'école concerne-t-il ?

Un certain nombre de participant(e)s ont noté la différence qu'ils ont constatée entre les pratiques des crèches et celles de l'école. A la crèche, les parents appréciaient la possibilité d'échanger avec les puéricultrices au moment où ils laissaient leur enfant le matin tandis qu'ils ont l'impression de «jeter» leur enfant dans la cour ou en classe à l'école maternelle, sans bénéficier d'un véritable accueil de la part des membres de l'équipe pédagogique.

Les parents ont également du mal à passer au-delà du «jargon» qui est souvent utilisé pour leur décrire le programme de la journée de l'enfant. Ils apprécieraient un décodage un peu plus concret.

Enfin, les participant(e)s ont déploré l'absence de communication – ou en tous cas l'absence d'un croisement de regards sur l'enfant – entre les différents acteurs de l'école : quel est l'avis du CPMS sur les difficultés de l'élève, les différents enseignants qui interagissent avec l'élève envisagent-ils tous la situation de la même manière et se concertent-ils ? L'élève se comporte-t-il de la même manière avec tous les enseignants ? L'école aurait besoin, selon les participant(e)s, d'un travail plus interdisciplinaire.

En ce qui concerne les domaines qui souffrent d'un manque d'information, on retrouve :

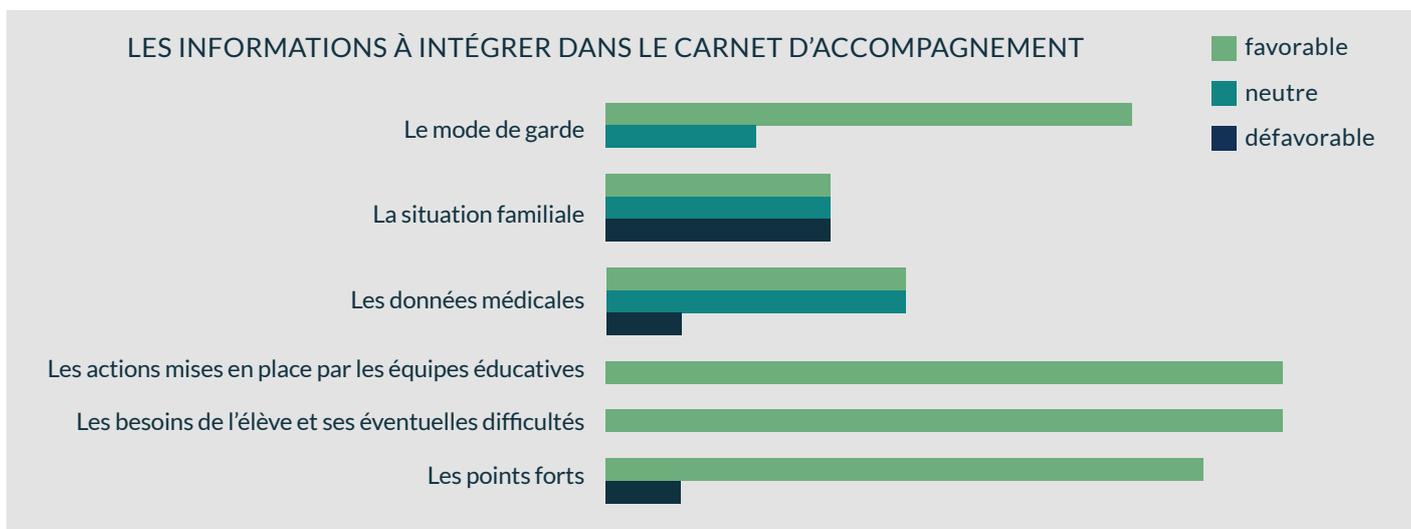
- Les informations autour du bien-être de l'enfant : les parents estiment n'avoir pas l'occasion de signaler si l'enfant a passé ou non une bonne nuit, comment il va ce matin-là, son humeur générale. Au moment où ils viennent rechercher leur enfant, les parents aimeraient également avoir un retour sur la journée que l'enfant a passée : était-il heureux, a-t-il pleuré, a-t-il fait des crises... ?
- Les informations liées au comportement de l'enfant à l'école : les parents aimeraient obtenir plus d'informations sur la façon dont se passe la socialisation de leur enfant. Comment se déroulent ses relations sociales ? Comment se conduit-il avec les autres enfants ? Comment réagit-il dans la cour de récréation ? Comment se déroule son intégration dans la classe ? Ils se sentent peu tenus au courant de la possibilité d'un trouble du comportement ou tout simplement d'un mal-être de leur(s) enfant(s).
- Les informations liées à la détection d'un trouble d'apprentissage : les parents déplorent le manque de communication autour des comportements observés chez leur(s) enfant(s) qui pourraient éventuellement être le signe d'une difficulté scolaire («dys»). Ils jugent qu'il y a, à l'école maternelle, un manque de diagnostic, un manque d'orientation et un manque de conseils. La réaction du monde scolaire n'est dans les faits pas très professionnelle, selon eux.

L'introduction d'un dossier d'accompagnement pourrait résoudre ces difficultés de communication. Que devrait-on y trouver ?

Avant d'aborder le contenu d'un potentiel dossier d'accompagnement, les participant(e)s ont tenu à débattre sur les enjeux de fond et des risques de cet outil.

Ils ont insisté sur le fait que l'utilisation de ce dossier doit avoir lieu dans un cadre éthique strict et qu'il faudra notamment réfléchir sérieusement à ce que l'on veut faire des données qui y figurent. La question s'est également posée de savoir si un tel dossier est réellement applicable à chaque enfant.

Une mise en garde a également été exprimée : à trop vouloir « personnaliser » l'enseignement, entre autres avec un outil comme le dossier d'accompagnement, il y a un risque réel de susciter une conception de l'école selon laquelle l'élève (ou sa famille) seraient les principaux, voire les seuls, responsables de ses difficultés d'apprentissage. Or c'est avant tout aux enseignants de trouver les bonnes pratiques pédagogiques, celles qui vont parvenir à mobiliser les compétences de tous les élèves, en réussissant à les intéresser.



La catégorie «défavorable» a été obtenue en cumulant les «Tout-à-fait défavorable» et «Plutôt défavorable». La catégorie «favorable» a été obtenue en cumulant les «Tout-à-fait favorable» et «Plutôt favorable».

Pour chaque proposition de contenu, les participant(e)s ont pu expliquer les raisons pour lesquelles ils étaient en faveur ou non de leur présence dans le dossier d'accompagnement. Ils avaient pour cela le choix entre 5 positionnements : «tout-à-fait défavorable», «plutôt défavorable», «sans opinion», «plutôt favorable», «tout-à-fait favorable».

■ Les points forts de l'enfant

La quasi-unanimité des participant(e)s (près de 90 %) s'est prononcée en faveur de l'introduction de cet élément dans le dossier d'accompagnement.

- POUR : les points forts peuvent constituer de bons leviers d'apprentissage en agissant sur la valorisation des élèves, leur estime de soi, leur confiance en soi.
- CONTRE : la mise en évidence de cet élément risque de survaloriser certains élèves ou d'entraîner une dynamique de compétition au sein des classes.
- UNE MISE EN GARDE : il faudra faire attention à ne pas se limiter aux points forts en termes d'apprentissage du français et des maths mais également tenir compte des intelligences multiples (dessin...).

■ Les besoins de l'élève et ses éventuelles difficultés

Les personnes présentes se sont prononcées unanimement en faveur de l'introduction de cet élément dans le dossier d'accompagnement.

- POUR : il est important de tenir compte des besoins de chaque enfant, de son rythme propre, afin de favoriser les apprentissages différenciés (par exemple le besoin de calme ou le besoin de stimulation).
- UNE MISE EN GARDE : il ne faut pas se limiter strictement aux difficultés en termes d'apprentissages mais il faut également aborder les difficultés comportementales, affectives, dans le domaine de la psychomotricité.

■ Les actions mises en place par les équipes éducatives

Les personnes présentes se sont prononcées unanimement en faveur de l'introduction de cet élément dans le dossier d'accompagnement.

- POUR : il est essentiel de ne pas uniquement souligner les difficultés mais il faut également se donner les moyens de les résoudre. Il est également nécessaire de prendre le temps d'élaborer une solution, il vaut donc mieux éviter les solutions à court terme.

■ Les données médicales

Sur cet élément, les personnes présentes se sont partagées équitablement entre «favorables» et «sans opinion» (près de la moitié chacun) avec moins de 10 % de participant(e)s se montrant défavorables à cette proposition. C'est la raison pour laquelle ce sont avant tout des mises en garde qui se sont exprimées : quelles données médicales vont figurer dans ce dossier, est-ce réellement utile ? Les participant(e)s ont aussi insisté sur le fait qu'il faudra absolument garantir la confidentialité des données qui seront utilisées.

■ La situation familiale

Les opinions ont été particulièrement partagées sur ce point avec 1/3 de partisans de la mesure, 1/3 d'opposants et 1/3 de personnes sans opinion.

- POUR : il est important pour l'équipe pédagogique de savoir si l'enfant vit des choses difficiles à la maison afin de mieux comprendre son comportement à l'école : y a-t-il des conflits entre les parents ou un divorce, un des parents qui ne va pas bien, un décès, des difficultés sociales... ?
- CONTRE : ce sont des informations qui doivent être échangées de vive voix mais qui ne doivent pas être inscrites dans un dossier.
- UNE MISE EN GARDE : ces informations doivent être utilisées avec bienveillance et dans le respect de l'enfant. Des craintes ont également été exprimées à propos de l'interprétation qui sera faite de ces informations.

■ Le mode de garde

Près de 80 % des personnes présentes se sont prononcées en faveur de l'introduction de cet élément dans le dossier d'accompagnement.

- POUR : il peut être important pour l'équipe pédagogique de prendre en compte les modes d'hébergement et de savoir chez quel parent l'enfant est hébergé.
- CONTRE : il s'agit des mêmes remarques que celles concernant les données sur la situation familiale, à savoir que ces informations peuvent être données oralement mais ne doivent pas figurer dans un dossier administratif.

D'autres informations pourraient-elles figurer dans le dossier d'accompagnement ?

■ Des données concernant l'enfant

- Son quotidien (des moments de vie, son humeur...).
- Son mode de relations sociales ou son comportement afin de mieux le comprendre à travers des dimensions comme celles de l'autonomie, de la confiance en soi, de la concentration, de l'intégration en classe. Il faudra cependant être attentif à l'interprétation de ces informations.

■ Des données concernant son parcours :

- Les compétences acquises et celles qui ne le sont pas, afin de livrer une évaluation.
- Les bilans ou les diagnostics effectués par des spécialistes pourraient également être utilisés mais les avis sont assez mitigés sur le sujet car ces informations sont confidentielles et l'accès doit donc en être limité.
- Le point de vue du CPMS sur les difficultés observées par les enseignants. Il a cependant été signalé que les CPMS devraient être mieux outillés pour détecter certains troubles et qu'ils n'étaient souvent pas suffisamment présents dans ce domaine.
- Les pistes pour soutenir et faire évoluer l'enfant (méthode de travail, objectifs prioritaires, moyens, plan d'action...).

Le dossier doit-il comporter toutes les observations concernant l'enfant ou plutôt des synthèses communiquées à une certaine fréquence ?

Les participant(e)s ont opté en majorité pour des synthèses qui seraient communiquées à intervalles réguliers, estimant que la communication de l'ensemble des observations sur l'enfant n'est ni nécessaire ni faisable pour les enseignants.

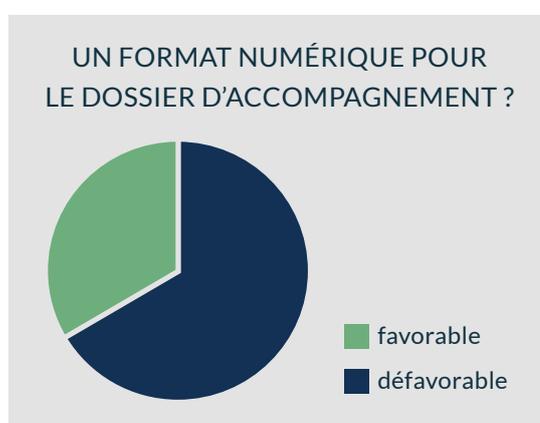
Il est en effet important de pouvoir prendre du recul sur ce qui va être communiqué. Plutôt que de relater tout ce qui se fait au jour le jour, il est préférable de laisser le temps aux enseignants de fournir une information de qualité.

Quant à la fréquence de la communication, le dossier pourrait être transmis aux parents tous les mois ou tous les trois mois, cela dépendra surtout des informations qu'il contient.

Les participant(e)s ont également fait remarquer que l'existence de ce dossier ne devrait pas être un obstacle à l'organisation de rencontres en face-à-face entre l'école et les parents.

Une proposition a donc été faite de laisser accéder les parents au dossier lorsqu'ils le désirent et d'organiser des discussions à son propos une fois tous les mois ou tous les 3 mois.

Le dossier d'accompagnement pourrait-il être proposé sous format numérique ?



Les positions se sont révélées très tranchées en la matière, les personnes présentes s'étant déclarées soit «tout à fait défavorables» (les deux tiers), soit «tout à fait favorables» (un tiers), sans prise de position intermédiaire («plutôt défavorable», «plutôt favorable», «sans opinion»).

- **CONTRE** : le format numérique rendra la consultation impossible pour les parents qui n'ont pas accès à l'informatique et difficile pour ceux qui ne parlent pas le français. Il sera sans doute difficile de sécuriser le système et de limiter l'accès au dossier. L'interprétation nécessaire des données contenues dans le dossier doit obligatoirement se faire lors d'un contact en face-à-face entre les parents et l'équipe pédagogique.
- **POUR** : le format numérique permettra de donner un aspect plus systématique et synthétique aux informations collectées, en garantissant un meilleur suivi et en évitant les pertes de données. Il sera plus simple de transférer les données d'une année à l'autre. Les possibilités d'accès aux différents groupes concernés (parents, enseignants, équipe éducative) seront plus faciles à gérer. Il faudra cependant être très attentif aux règles éthiques dans l'utilisation et élaborer à cet effet une charte dans le respect de l'enfant.

Les élèves, eux, ne devraient pas pouvoir accéder au contenu du dossier.

Il faudra également prévoir précisément quand les données doivent disparaître pour éviter de voir les élèves suivis par certaines informations pendant de nombreuses années.

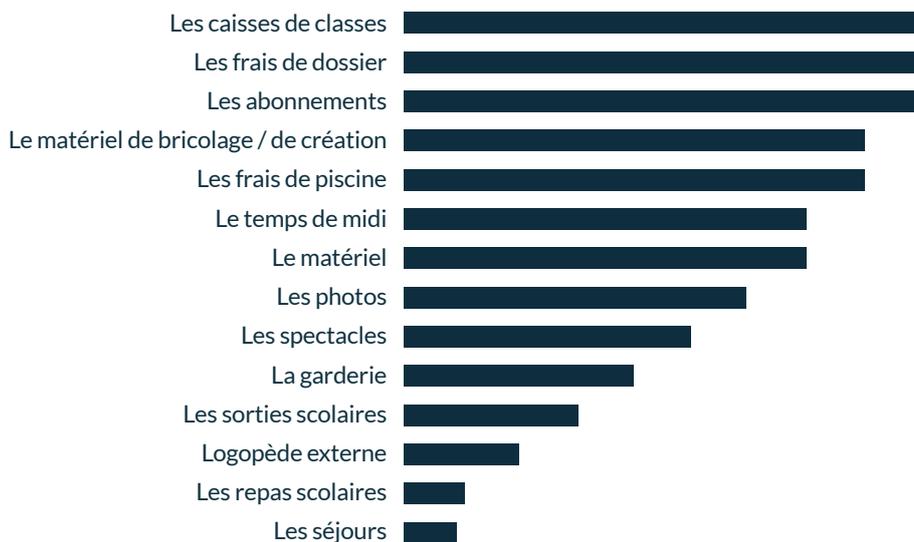
Quelle pourrait être l'alternative à un dossier numérique, tout en garantissant une circulation efficace entre tous les acteurs de l'école et la confidentialité des informations ?

Selon les participant(e)s, il faudra éviter de mettre toutes les informations du dossier dans le format numérique mais conserver une partie des données pour en discuter lors de moments de rencontre et de discussion en face-à-face.

D'autres moyens de communication pourraient également être adaptés à la transmission des informations comme un journal hebdomadaire sur la vie en classe par exemple.

Quels sont les frais scolaires qui, selon les parents, devraient être pris en charge par l'école, ceux qui devraient être plutôt assumés par les parents et ceux qui pourraient être partagés entre les parents et l'école ?

LES FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR L'ÉCOLE



Après avoir répertorié les frais scolaires auxquels ils doivent contribuer, les participant(e)s les ont répartis en différentes catégories :

■ Les frais scolaires à propos desquels une contribution des parents devrait être interdite (une quasi-unanimité parmi les participant(e)s) :

- Les caisses de classes
- Les frais de dossier

■ Les frais scolaires qui devraient être pris en charge par l'école (par ordre d'importance numérique) :

- Les abonnements lorsqu'ils s'agit de publications à vocation pédagogique et pas des publications de loisirs
- Les frais de piscine, y compris le trajet car cela devrait être considéré comme faisant partie de l'éducation physique
- La garderie sur le temps de midi
- Le matériel de bricolage
- Les photos de classe
- Les spectacles car ils sont imposés à l'initiative de l'école

■ Les frais scolaires qui pourraient être à la charge des parents :

- Les abonnements sauf quand ceux-ci sont inclus dans un projet pédagogique
- Les photos parce qu'il s'agit d'un libre choix des parents de les commander ou non
- Les repas scolaires car il faut maintenir une certaine qualité

■ Les frais scolaires dont la charge pourrait être répartie entre les parents et l'école :

- Les séjours de classe
- La garderie
- Les sorties scolaires

Les opinions des participant(e)s étaient les plus partagées concernant :

- La garderie : les avis se sont divisés à peu près équitablement entre ceux qui estiment que l'école devrait la prendre en charge et ceux qui trouvent que les coûts devraient être partagés entre l'école et les parents.
- Les séjours : les avis se sont également partagés équitablement. D'une part, il y a ceux qui acceptent de prendre en charge les séjours pour peu que ceux-ci s'inscrivent dans un projet pédagogique qui remporte leur adhésion ; et d'autre part, il y a ceux qui estiment que les séjours sont une obligation scolaire à charge de l'école.
- Les sorties scolaires : les avis sont ici aussi partagés de manière équivalente entre ceux qui considèrent que l'école doit les prendre en charge car les sorties ont un objectif pédagogique et ceux qui pensent au contraire que les frais devraient incomber aux parents car il leur appartient de participer à l'éducation des enfants.

Il faut noter qu'il a aussi été précisé que ce n'est pas précisément l'école qui doit prendre ces frais en charge mais bien la société, dont l'école est l'outil dans le domaine de l'éducation.

Enfin, l'idée de fixer un plafond maximum pour certains coûts n'a attiré aucune réaction dans un sens ou dans l'autre.

S'il fallait supprimer certains frais scolaires pour les parents, lesquels faudrait-il viser en priorité ?

Les participant(e)s ont pointé trois types de frais scolaires qu'il serait utile de supprimer en priorité (donnés ici en ordre d'importance numérique) :

- La garderie
- Le temps de midi
- Le matériel scolaire